

À Ivry-sur-Seine, le 28 août 2013

Réf : DL/JV/NL/MCD N°13328

Destinataires :

- Tous les clubs
- Comités départementaux
- Ligues régionales
- Membres du comité directeur
- Personnel FFCT

OBJET : Informations sur le changement de l'assureur fédéral – saison 2014

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

En ce début d'année 2013, la Fédération française de cyclotourisme a lancé un appel d'offres élargi afin de renouveler le contrat actuel avec les MMA qui arrive à échéance au 31 décembre 2013.

L'étude des dossiers reçus, selon des critères déterminés et en adéquation avec la volonté du comité directeur, afin de satisfaire au mieux ses clubs, ses adhérents, et toutes les structures déconcentrées, a conduit à retenir la compagnie d'assurance ALLIANZ, représentée par le Cabinet Gomis et Garrigues dont le siège se situe à Toulouse en Haute Garonne.

Nous nous sommes efforcés lors de la négociation du nouveau contrat de reprendre à l'identique la plupart des conditions antérieures. Néanmoins, plusieurs modifications seront applicables à compter de l'ouverture de la saison 2014, notamment :

- la suppression du « Petit Braquet + » qui devient, avec les mêmes garanties, le « Petit Braquet »,
- dans la formule « grand braquet », suite à des anomalies constatées, le montant du vélo a été revu à la baisse. Des options complémentaires seront proposées afin d'adapter le montant garanti à la valeur du vélo,
- la suppression de la prise en charge du trajet domicile/travail qui, en cas d'accident, rentre dans le cadre de l'accident du travail,
- les déclarations de sinistre s'effectueront par Internet, chaque déclarant devra joindre obligatoirement le document « Notice d'information – assurance » qu'il aura signé lors de son renouvellement de licence et remis à son club pour archivage,
- les vélos spécifiques handbike pour les adhérents en situation de handicap seront, au même titre que les autres, pris en charge par l'assureur,
- le décès d'origine vasculo-cérébral/AVC figurera dans les prises en charge de l'assureur avec les mêmes garanties accordées au décès d'origine cardio-vasculaire
- les garanties sont augmentées en cas de chute collective et de défense-recours

Les nouvelles valeurs de cotisation pour la saison 2014 seront les suivantes :

- mini braquet : 15 € (avec les mêmes garanties qu'en 2013)
- petit braquet : 16,50 € (avec les garanties du Petit Braquet+)
- grand braquet : 65 € (montant garanti à hauteur de 800 €)
- option club A : 25 € (avec les mêmes garanties qu'en 2013)
- option club B : 25 € (avec les mêmes garanties qu'en 2013)
- option club B+ : 50 € (avec les mêmes garanties qu'en 2013)
- option club E : gratuit
- Petit Braquet pour Ecole Cyclo : gratuit

Dès l'ouverture de la ré-affiliation des clubs et de la prise de licences pour la saison 2014, les nouveaux tarifs seront intégrés au système informatique.

Pour les « licences fin de saison 2013 », prises de septembre à novembre 2013 et applicables **aux seuls adhérents n'ayant jamais eu de licence à la FFCT**, il n'y a aucun changement quant au fonctionnement par rapport aux années précédentes. Le tarif appliqué sera celui de 2013, sans majoration tarifaire lors du renouvellement pour la saison 2014.

Pour toutes les options complémentaires (remorques, dommage et/ou vol vélo, Indemnités journalières, ...), vous recevrez, en fin d'année en même temps que le guide Club, bulletin de souscription et les tarifs.

Pour information, vous pouvez consulter les tarifs à l'adresse suivante : [Tarifs pour les clubs - saison 2014](#)

Vous souhaitant bonne réception de ces nouvelles dispositions, nous restons à votre écoute pour tout complément d'informations.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de nos cordiales salutations cyclotouristes.

Dominique Lamouller
Président FF Cyclotourisme



